



QUESTIONS / RÉPONSES

Conventions de stage : à qui demander des renseignements ?

En priorité au CROPP et pas au CNOPP.

Le numéro de SIRET ; est-il obligatoire pour chaque cabinet.

Réponse OUI.

Demande d'autorisation pour la création d'un cabinet secondaire : faut-il joindre sa déclaration de revenus et sa taxe professionnelle ?

Réponse NON. Le critère retenu se réfère aux articles 79.80.81 du Code de Déontologie. Il correspond au rapport densité démographique professionnelle/besoin de Santé Publique.

Puis-je modifier certaines mentions dans le contrat de collaboration proposé par le CNOPP ?

Oui, car c'est un modèle de contrat et non un contrat type.

Attention :

Il devra comporter des clauses qui ne portent pas atteinte à l'indépendance professionnelle du collaborateur. Si le titulaire supprime au collaborateur la possibilité d'exercer en son nom propre (pas de feuilles de soins, de plaque apposée, d'insertions dans les pages jaunes...) alors ce contrat pourra être requalifié par l'ad-

ministration en "**contrat de travail**" avec les conséquences dommageables financières qui en découleraient. En cas de contrôle, les intéressés seraient assujettis rétroactivement aux cotisations du régime général.

Le CROPP étudie les contrats transmis par les pédicures-podologues. Il agit dans le cadre de la mission de conseil dont il est investi, sur délégation, par le ministère de la santé. (article L4113-9 du Code de la santé publique).

Nous ne pouvons que vous engager à prendre en compte les recommandations écrites du CROPP qui vous sont adressées après analyse.

Il est important de vous rappeler que les documents et contrats que vous signez n'engagent que votre responsabilité.

Pages jaunes : nous remercions vivement les confrères de leur effort de mise en conformité.

Dans les nouvelles parutions, il peut apparaître encore des inscriptions non réglementaires, qui ne sont pas obligatoirement de la responsabilité des professionnels concernés, mais de l'éditeur.

Conciliations :

aucune depuis l'été 2008.

Nous contacter :

CONSEIL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES

6A rue du Bignon 35000 RENNES

Tél. 02 99 26 90 44 - Fax 02 99 26 92 34 - contact@bretagne.cropp.fr

Lundi	9h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Mardi	9h30 - 12h30	
Jeudi	9h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi	9h30 - 12h30	



Bulletin n°5 - Avril 2009

ISSN 1958-8054

EDITO

Chère Consœur, Cher frère,

Notre instance Ordinale est aujourd'hui parfaitement intégrée dans notre paysage professionnel. Nous pouvons d'ores et déjà effectuer quelques constats depuis sa mise en place.

Force est d'admettre que certains pédicures-podologues irréductibles affichent leur détermination à ne pas se mettre en conformité avec notre Code de déontologie.

Bien que la préoccupation première des membres élus au CROPP Bretagne n'était pas d'engager des actions coercitives, aujourd'hui il semble incontournable de régler ces disparités d'une manière ferme. Celles-ci concernent essentiellement les vitrines à caractère publicitaire et les mentions interdites dans les rubriques des pages jaunes.

En effet, les 3 années écoulées ont été suffisantes pour appréhender les nouvelles règles déontologiques. De nombreux pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre ont montré leur approbation envers notre entité en se mettant très vite aux normes requises.

Il est tout à fait anormal que certains professionnels continuent de mépriser nos recommandations maintes et maintes fois réitérées. C'est pourquoi je tenais à vous informer que des actions en chambre disciplinaire seront déclenchées.

Le nombre d'appels croissant reçus au secrétariat du CROPP Bretagne démontre bien que l'Ordre est devenu un interlocuteur privilégié.

Nous essayons de répondre au mieux aux questions ou problèmes qui peuvent se poser lors de votre pratique quotidienne.

Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons continuer à travailler dans l'intérêt de tous les pédicures-podologues et pour la reconnaissance de notre profession.

Bien fraternellement.

Isabelle Tréluyer-Hébert

Editeur : Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues de Bretagne

Rédacteur : Hervé Le Guillanton

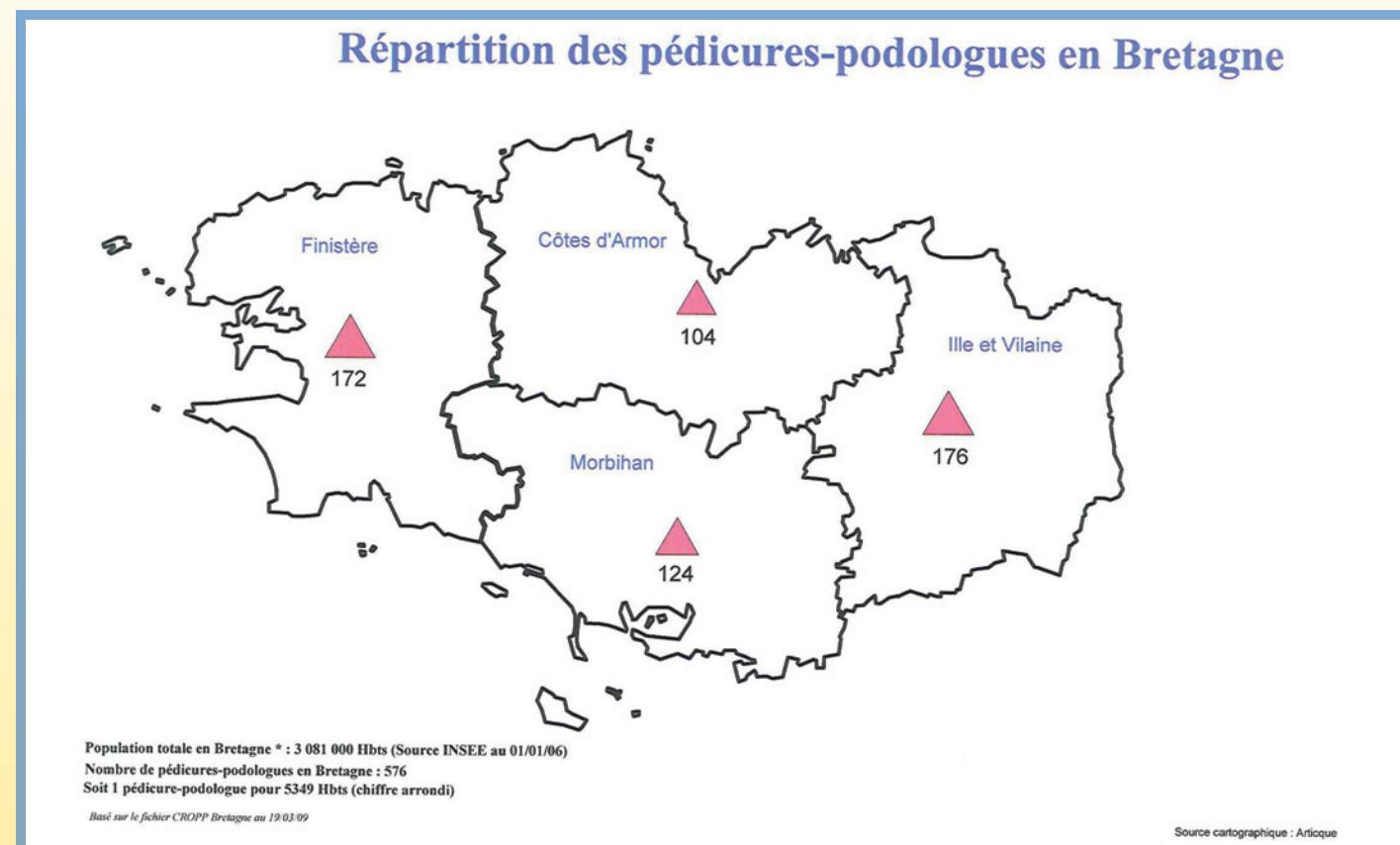
Comité éditorial : B. Barbottin, Y. Delmas, G. Le Normand, J.F. Quémerais, I. Rihouay-Jaffré, I. Tréluyer-Hébert.

Notre secrétaire a toujours fait preuve de patience et de sang froid lorsque certains confrères avaient oublié le sens élémentaire de la politesse due à notre salariée.

Désormais, elle a pour consigne de couper court aux "propos injurieux" et de convier les irascibles à rappeler lors de la présence des membres élus.



LES PÉDICURES-PODOLOGUES EN BRETAGNE



Budget Prévisionnel du CROPP Bretagne du 01/01/09 au 31/12/09 :

Les professionnels versent les cotisations au Conseil national.

Un budget est alloué par celui-ci à chacune des régions pour assurer le fonctionnement des CROPP.

Pour la région BRETAGNE cette somme s'élève à 15 313,92 € par trimestre, plus une quotité de 20 euros par professionnel.

RECETTES PREVISIONNELLES	En euros	En pourcentage
Contribution ONPP, quotités	72 796,00 €	100%
DEPENSES PREVISIONNELLES (arrondi)	En euros	En pourcentage
Loyer et charges, taxes foncières	10 650,00 €	14,65%
Eau et énergie	450,00 €	0,62%
Frais postaux et de télécommunication	3 500,00 €	4,81%
Fournitures administratives, petit matériel et équipement, documentation générale	6 298,00 €	8,66%
Entretien, réparation, ménage	1 040,00 €	1,43%
Salaires et charges salariales (dont réduction Loi Fillon)	21 505,00 €	29,58%
Indemnités et frais conseillers (réunion bureau, conseil, conciliation, permanences...)	29 100,00 €	40,03%
Divers (frais bancaires...)	150,00 €	0,21%
TOTAL	72 693,00 €	100,00%
EXCEDENT PREVISIONNEL	103,00 €	

AGENDA 2008

- 25 janvier : Etats Généraux de la Santé : Isabelle Rihouay-Jaffré,
- 3 mars : inauguration du siège du CROPP,
- 16 mai : élections de 2 titulaires et 2 suppléants,
- 22 septembre : réception des nouveaux diplômés 2008,
- Audience à la Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance des kinés en novembre, des médecins en décembre,
- 21 novembre : à Paris, réunion de tous les membres titulaires et suppléants des CROPP,
- Rendez-vous avec le représentant de l'Ordre régional des kinés, et celui du CISS (collectif inter-associatif sur la santé en Bretagne),
- 22 décembre : rencontre avec les représentants de la DRASS,
- sans oublier nos réunions mensuelles.

ACCUEIL OFFICIEL JEUNES DIPLÔMÉS 2008



Le lundi 22 septembre 2008, 6A rue du Bignon à Rennes, le Conseil de l'Ordre des pédicures-podologues de Bretagne recevait treize jeunes diplômés. Onze d'entre eux avaient passé leur examen à Rennes, un venait de Bordeaux, un d'Ille de France.

C'est lors d'une soirée conviviale que nos jeunes confrères ont rencontré l'équipe et apprécié l'organisation du Conseil de l'Ordre.

Madame Isabelle Tréluyer-Hébert, présidente de CROPP Bretagne, a rappelé l'origine de l'Ordre et la nécessité de sa mise en place, les obligations et les devoirs des professionnels, la confraternité qui régit notre profession.

Les difficultés que peut rencontrer un jeune professionnel lors de son installation ont été soulevées, le CROPP a mis en place des commissions pour les aider dans ces démarches.

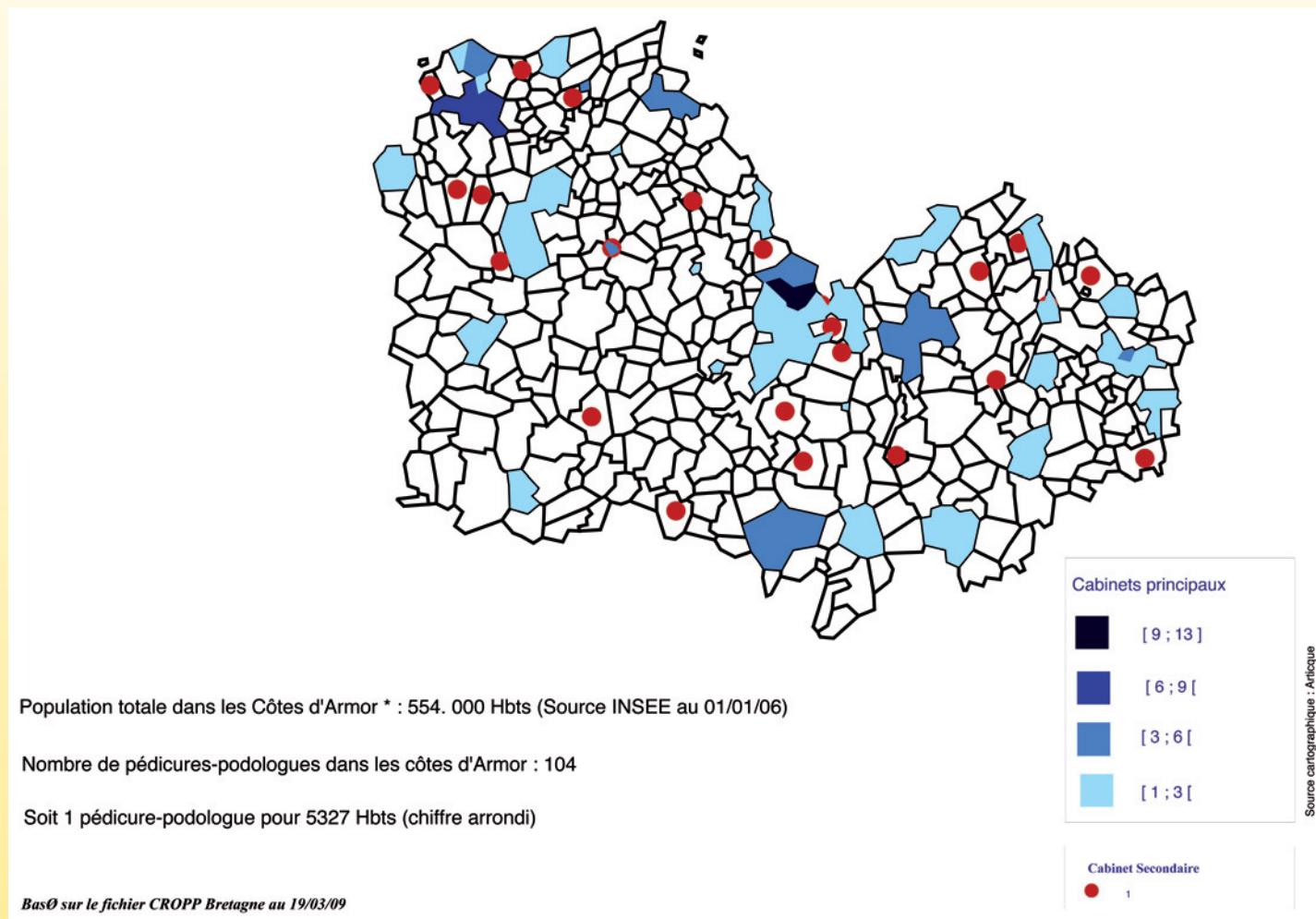
Un Code de déontologie et un caducée ont été remis à chacun, avec les félicitations du Conseil de l'Ordre.

C'est dans un climat d'échange et de sympathie que nous avons salué cette arrivée de nouveaux confrères.

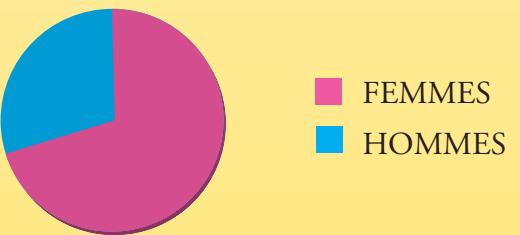
La prochaine intronisation officielle des jeunes diplômés se fera sans doute plus tôt, juste après les résultats des examens, pour éviter aux confrères en remplacements des déplacements trop longs.

GROS PLAN SUR LES CôTES D'ARMOR

Répartition des cabinets des pédicures-podologues dans les Côtes d'Armor :
Cabinets principaux, cabinets secondaires :



Répartition des pédicures-podologues par sexe



Répartition en Côtes d'Armor

	ARRONDISSEMENTS			
	SAINT-BRIEUC	DINAN	LANNION	GUINGAMP
Nombre de cantons*	21	12	7	12
Nombre de communes*	122	101	60	90
Total d'habitants par cantons*	275 588	124 598	101 147	89 406
Nombre de PP par cantons	51	18	17	10
Nombre de PP par habitants :	1 pour 5404	1 pour 6922	1 pour 5950	1 pour 8941

NOM	PRÉNOM	VILLE	NOM	PRÉNOM	VILLE
AUBRUN	Emmanuel	22000 SAINT BRIEUC	HAMON	Damien	22300 LANNION
CHAPRON	Noëlle	22000 SAINT BRIEUC	IZIQUEL-PECILE	Pascale	22300 LANNION
CHAVE	Yves	22000 SAINT BRIEUC	OULLIVIER	Catherine	22300 LANNION
COLLIN-LABOUS	Martine	22000 SAINT BRIEUC	REPECAUD	Yannick	22300 LANNION
DE LAVENNE	Philippe	22000 SAINT BRIEUC	SAVERAT-DANNO	Régine	22310 PLESTIN LES GREVES
DELORT	Herveline	22000 SAINT BRIEUC	BUCHON	Laurence	22360 LANGUEUX
GICQUEL	Maryse	22000 SAINT BRIEUC	BERNARD	Isabelle	22370 PLENEUF VAL ANDRE
LANGLAIS	Vinciane	22000 SAINT BRIEUC	RAFSTEDT-GUILLAUME	Gwénaelle	22370 PLENEUF VAL ANDRE
LISCOUET	Yannick	22000 SAINT BRIEUC	BERTOLOTTI-REIS	Florence	22380 SAINT CAST LE GUILDO
NGANGA	Francis	22000 SAINT BRIEUC	CRENAN	Anita	22400 LAMBALLE
RIOU	Léna	22000 SAINT BRIEUC	HAMONIAUX	Christine	22400 LAMBALLE
SEBILLEAU	Philippe	22000 SAINT BRIEUC	TEPHANY	Loïc	22400 LAMBALLE
STAGLIANO	Fabien	22000 SAINT BRIEUC	THOMAS-ARCELIN	Françoise	22400 LAMBALLE
URVOY	Olivier	22000 SAINT BRIEUC	TROTTEL-MARY	Elisabeth	22400 LAMBALLE
VILLAR	Marine	22000 SAINT BRIEUC	COLAS	Christine	22410 SAINT QUAY PORTRIEUX
HASCOËT	Anne-Sophie	22100 DINAN	DEGARABY	Matthieu	22430 ERQUY
JAMET	Annie	22100 DINAN	RENAULT	Gilles	22430 ERQUY
LAINE- BOISSON	Dominique	22100 DINAN	HELLARD	Pierre-Yves	22440 PLOUFRAGAN
LALLOUET	Jean-Elie	22100 DINAN	BESNARD	Tiphaine	22490 PLESLIN TRIGAVOU
PUIRAJOU	Stuart	22100 DINAN	LE GONIDEC	Odile	22500 PAIMPOL
LE CALVEZ	Catherine	22100 LANVALLAY	LE PICARD	Françoise	22500 PAIMPOL
L'HERMITTE-TOULLIC	Christelle	22100 LEHON	LICHOU- GARANDEL	Anne-Marie	22500 PAIMPOL
CHAPPE-GUILLOTEL	Véronique	22100 QUEVERT	MARTY	Ludovic	22500 PAIMPOL
DURAND	Nathalie	22100 QUEVERT	GOUEZEL	Elodie	22510 MONCONTOUR
PHILIPPE	Cécile	22100 KERGRIST-MOELOU	DENIS	Pierre-Yves	22520 BINIC
AUDOUIN-LE MAGOUROU	Patricia	22100 ROSTRENEN	RICHARD- MORICE	Fanny	22520 BINIC
BUDES-THOMAS	Mireille	22100 ROSTRENEN	LE CARRERES	Vanessa	22540 LOUARGAT
LAHAYE	Gwénaëlle	22120 HILLION	LE GUILLOUX	Laurence	22580 PLOUHA
LE BOUCHER	Elodie	22120 POMMERET	OLIVIERO	Jean-Marc	22600 LOUDEAC
LECRUBIER-PACE	Sophie	22130 PLANCOET	PENNOU	Valérie	22600 LOUDEAC
COUVREUR	Armelle	22130 PLANCOET	VOIRIN	Michel	22600 LOUDEAC
DENOUAL	Arnaud	22140 BEGARD	LE COZ	Marie	22630 EVRAN
TILLY	Christiane	22140 BEGARD	DURAND	Claire	22680 ETABLES SUR MER
APOLINAIRE	Eric	22160 CALLAC	LE DU-RUIILLE	Armelle	22680 ETABLES SUR MER
BREUT-LE QUIILLEUC	Aurélie	22170 CHATELAUDREN	LE CALVEZ	Patricia	22700 PERROS-GUIREC
CROLAIS	Martine	22190 PLERIN	LE GOFF	Sandrine	22700 PERROS-GUIREC
DEMERSEMAN	Eric	22190 PLERIN	JAFFRES	Aurélie	22700 PERROS GUIREC
DURRMAN	Catherine	22190 PLERIN	LE LANNOU	Erwann	22700 PERROS-GUIREC
TEXIER	Valérie	22190 PLERIN	LE LANNOU	Jacques	22700 PERROS-GUIREC
WALLYN	Dominique	22190 PLERIN	MADEC	Claudine	22700 PERROS-GUIREC
AUFFRAY	Arnaud	22200 GUINGAMP	PETRETTI	Xavier	22700 PERROS-GUIREC
IZIQUEL	Philippe	22200 GUINGAMP	BOYER	Charles-Emmanuel	22700 SAINT QUAY-PERROS
LE GOFF	Marie-Christine	22200 GUINGAMP	LE GALL	Hélène	22710 PENVENAN
CLEZIO	Nicolas	22210 PLEMET	LE MAGOAROU	Gaëlle	22730 TREGASTEL
FLOURIOT	Marie-Laure	22220 TREGUIER	L'HOSSTE- HUON	Agnès	22800 QUINTIN
GUILLOU	Claudine	22220 TREGUIER	LE CHANU	Claire	22800 QUINTIN
OLLIVIER	Gwénola	22220 TREGUIER	CARO	Nathalie	22940 PLAINTEL
BERNIER	Pascale	22230 MERDRIGNAC	GUERIN	Hélène	22950 TREGUEUX
BUARD	Martine	22250 BROONS	LE GOFF	Paule	22950 TREGUEUX
LE VOLOTER-CANDEILLER	Brigitte	22260 PONTREUX	HAMON	Karine	22960 PLEDAN
ALES	Hervé	22300 LANNION	TOURTONDE	Laurent	22980 PLELAN LE PETIT
BLIGNE-JORET	Nadège	22300 LANNION			

Mouvements en Côtes d'Armor

- Inscriptions 2008 :** Francis Nganga à Saint-Brieuc remplaçant à dater du 16/09/2008
Cécile Philippe à Kergris Moelou, remplaçante à dater du 27/08/2008
- Installation 2009 :** Hélène Le Gall à Penvenan au 01/01/2009
- Jeune diplômé 2008 :** Charles Emmanuel Boyer, titulaire à Saint Quay-Perros au 08/01/09
- Cession 2008 :** Delphine Moisan, titulaire à Ploufragan au 30/06/2008
- Transfert :** Hélène Garandel de Trégastel, remplaçante est partie en Pays de la Loire le 27/11/08